

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2365**

commune (s) : Chassieu

objet : Revente, à la commune, d'un bien immobilier acquis par préemption, situé au 53, rue de la République et cadastré sous le numéro 76 de la section BP

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 6 juin 2011****Décision n° B-2011-2365**

commune (s) : Chassieu

objet : **Revente, à la commune, d'un bien immobilier acquis par préemption, situé au 53, rue de la République et cadastré sous le numéro 76 de la section BP**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2010-12-20-R-0434 du 20 décembre 2010, la Communauté urbaine a préempté pour le compte de la commune, auprès des conjoints Mourier, un bien immobilier situé au 53, rue de la République à Chassieu, cadastré sous le numéro BP 76.

Ce bien est composé d'une maison d'un étage sur rez-de-chaussée, sur un terrain de 888 mètres carrés.

Le Maire de Chassieu, par lettre en date du 15 novembre 2010, avait fait part de sa volonté d'acquérir le bien et avait demandé que la Communauté urbaine de Lyon exerce son droit de préemption.

En effet, la ville souhaite obtenir une maîtrise foncière dans le cadre de son objectif de requalification du centre-ville, en conformité avec le plan local d'urbanisme dont l'un des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable est de renforcer et d'élargir la centralité de la commune concernée en envisageant une recomposition de ce secteur.

La ville de Chassieu assure le préfinancement de cette préemption et prend en charge les éventuels frais de contentieux, de travaux et l'ensemble des frais inhérents à cette préemption.

Le conseil municipal a délibéré le 27 mai 2011 pour approuver la promesse d'achat avec préfinancement contractée entre la Communauté urbaine et la ville de Chassieu.

La cession est proposée au montant de la préemption, qui s'élève à 380 000 € ;

Vu ledit projet ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 6 mai 2011 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la revente à la commune de Chassieu, pour un montant de 380 000 €, d'un bien immobilier situé 53, rue de la République à Chassieu et cadastré sous le numéro 76 de la section BP, dans le cadre d'une préemption avec préfinancement assurée par la commune.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette totale** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1749, le 11 janvier 2010, pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser, d'un montant de 380 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente, seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.**